Envoyé en préfecture le 23/12/2014
Reçu en préfecture le 23/12/2014
Affiché le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2014

14.12.210 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67
Date de convocation : 12 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, dix-huit décembre à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				**Conseillers**			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND			
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD		X	Christophe DARDENNE
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE			
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE		X	Philippe BUISSON	Fabienne MONTAUD			
Sébastien LABORDE	X			Patrick NIVET	X		
Jacques MESPLEDE		X	Alain PAIGNE	Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ		X	LE GAL	Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT		X	Loïc MANON*
Jean-Louis d'ANGLADE				Loïc MAGNAN	X		
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON				Jean-Claude ABANADES			
Sylvie BOISSEL				Paquerette PEYRIDIEUX		X	Daniel FAIJAN*
Odile BONHOMME-TIBY				Georges DELABROY	X		
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS		X	Fabienne FONTENEAU
Michelle LACOSTE				Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT			
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS			
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER	X			Marcel BERHOME		X	Anne BERTHOME
Michel MILLAIRE	X			Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU		X	Isabelle FEYRY				
Jean-Louis ARCARAZ				**Sous-total**	43	11	
Catherine BERNADEAU		X	Agnès SEJOURNET	**TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir**			54

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 23/12/2014
Reçu en préfecture le 23/12/2014
Affiché le

PETITE ENFANCE / ENFANCE

ALSH COMMUNAUTAIRES : FIXATION DES TARIFS A COMPTER DU 1ER JANVIER 2015

Sur proposition de Madame Isabelle HARDY, Vice-présidente en charge de la petite enfance et de l'enfance,

La compétence enfance est transférée à La Cali depuis le 1er janvier 2011. Les ALSH du secteur de Guîtres étaient déjà communautaires, et les autres, à titre dérogatoire et transitoire, étaient gérés par les communes en convention de gestion.

Dans le cadre du transfert effectif de l'ensemble des structures ALSH au 1er janvier 2015, La Cali va se substituer aux communes pour la gestion et doit ainsi voter les tarifs :

- Pour les mercredis et les vacances : Moulon, Génissac, Libourne, Coutras, Saint Médard de Guizières, Saint Seurin sur l'Isle.
- Pour 6 à 9 semaines de vacances : Pomerol, Les Billaux, Abzac.

Le transfert effectif des structures à La Cali doit permettre de mener un travail de définition d'un schéma d'organisation des équipements et de l'offre, ainsi qu'une harmonisation des tarifications attendue par les familles en particulier.

Dans un premier temps, La Cali souhaite d'abord assurer la continuité de services en proposant la reprise des tarifs décidés par les communes sous convention de gestion. Sur le secteur de Guîtres, elle maintient également les tarifs en vigueur.

Enfin il est précisé que concernant la commune de Les Eglisottes et Chalaures, la gestion et la fixation des tarifs sont confiées à l'association Léo Lagrange. La Cali se substituera à la commune au sein du contrat nous liant à cette association à compter du 1er janvier 2015.

Considérant la compétence enfance exercée par la Communauté d'Agglomération du Libournais conformément à ses statuts,

Considérant l'organisation en gestion directe par la Communauté d'Agglomération du Libournais des ALSH communautaires,

Vu l'avis de la Commission enfance du 9 décembre 2014,
Vu l'avis du Bureau communautaire du 12 décembre 2014,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité (54** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide de fixer les tarifs de chaque ALSH à compter du 1er janvier 2015, conformément aux annexes.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS * Gironde *

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

Envoyé en préfecture le 23/12/2014
Reçu en préfecture le 23/12/2014
Affiché le

www.lacali.fr
LA CALI COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU Libournais

Annexe 1 à la délibération n° 14.12.210

ALSH A SAINT SEURIN SUR L'ISLE

Tarifs à compter du 01/01/2015

Tranches de quotient familial	Tarifs Cali		Tarifs Hors Cali	
	Journée	Petite journée	Journée	Petite journée
Inférieur à 200 €	2,30 €	2,00 €	4,00 €	3,80 €
Entre 201 et 301 €	3,30 €	3,00 €	4,00 €	3,80 €
Entre 301 et 400 €	4,70 €	3,50 €	5,40 €	5,10 €
Entre 401 et 500 €	5,70 €	3,85 €	7,60 €	7,10 €
Entre 501 et 600 €	6,80 €	4,55 €	8,80 €	8,40 €
Entre 601 et 900 €	7,20 €	4,90 €	10,20 €	9,70 €
Entre 901 et 1 000 €	8,30 €	5,60 €	10,80 €	10,30 €
Entre 1 001 et 1 100 €	9,20 €	6,30 €	11,60 €	11,00 €
Plus de 1 101 €	9,70 €	6,65 €	12,20 €	11,60 €

L'essentiel et plus encore
msa santé famille retraite services
ALLOCATIONS FAMILIALES Caf de la Gironde

Envoyé en préfecture le 23/12/2014
Reçu en préfecture le 23/12/2014
Affiché le

www.lacali.fr
LA CALI COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU Libournais

Annexe 2 à la délibération n° 14.12.210

ALSH A SAINT MEDARD DE GUIZIERES

Tarifs à compter du 01/01/2015

Tranches de quotient familial	Tarifs Cali		Tarifs Hors Cali	
	Journée	Petite journée	Journée	Petite journée
Inférieur à 500 €	4,40 €	3,10 €	7,40 €	5,20 €
Entre 501 et 900 €	6,05 €	4,25 €	8,80 €	6,15 €
Plus de 901 €	7,70 €	5,40 €	10,50 €	7,35 €

L'essentiel et plus encore
msa santé famille retraite services
ALLOCATIONS FAMILIALES Caf de la Gironde

Envoyé en préfecture le 23/12/2014
Reçu en préfecture le 23/12/2014
Affiché le

Annexe 3 à la délibération n° 14.12.210

ALSH A COUTRAS

Tarifs à compter du 01/01/2015

Tranches de quotient familial	Tarifs Cali		Tarifs Hors Cali	
	Journée	Petite journée	Journée	Petite journée
Inférieur à 100 €	3,50 €	2,45 €	18,50 €	17,45 €
Entre 101 et 200 €	4,00 €	2,80 €	19,00 €	17,80 €
Entre 201 et 400 €	4,50 €	3,15 €	19,50 €	18,15 €
Entre 401 et 600 €	6,50 €	4,55 €	21,50 €	19,55 €
Entre 601 et 800 €	7,50 €	5,25 €	22,50 €	20,25 €
Entre 801 et 1 200 €	8,50 €	5,95 €	23,50 €	20,95 €
Plus de 1 201 €	9,50 €	6,65 €	24,50 €	21,65 €

Envoyé en préfecture le 23/12/2014
Reçu en préfecture le 23/12/2014
Affiché le

Annexe 4 à la délibération n° 14.12.210

ALSH A ABZAC

Tarifs à compter du 01/01/2015

Tranches de quotient familial	Tarifs Cali	Tarifs Hors Cali
	Journée	Journée
Inférieur à 300 €	4,20 €	6,00 €
Entre 301 et 600 €	5,12 €	7,00 €
Entre 601 et 900 €	5,50 €	8,00 €
Plus de 901 €	5,87 €	9,00 €

Envoyé en préfecture le 23/12/2014
Reçu en préfecture le 23/12/2014
Affiché le

Annexe 5 à la délibération n° 14.12.210

ALSH A POMEROL

Tarifs à compter du 01/01/2015

Tranches de quotient familial	Tarifs Cali	Tarifs Hors Cali
	journée	journée
Inférieur à 500 €	5,00 €	7,00 €
Entre 501 et 750 €	7,00 €	9,00 €
Entre 751 et 1 000 €	8,00 €	10,00 €
Entre 1 001 et 1 200 €	9,00 €	11,00 €
Plus de 1 201 €	11,00 €	15,00 €

Envoyé en préfecture le 23/12/2014
Reçu en préfecture le 23/12/2014
Affiché le

Annexe 6 à la délibération n° 14.12.210

ALSH A MOULON

Tarifs à compter du 01/01/2015

Nombre d'enfants à charge, fiscalement, par famille	Coefficient Cali		Coefficient Hors Cali	
	Journée	Petite journée	Journée	petite journée
1 enfant	0,0030	0,0021	0,0040	0,0028
2 enfants	0,0027	0,0019	0,0036	0,0025
3 enfants	0,0024	0,0017	0,0033	0,0023
4 enfants	0,0022	0,0015	0,0029	0,0020
5 enfants	0,0019	0,0013	0,0026	0,0018

revenu plancher : 608,88 €
revenu plafond : 4 722,11 €

Annexe 7 à la délibération n° 14.12.210

ALSH A LIBOURNE

Tarifs à compter du 01/01/2015

Tranches de quotient familial	Tarifs Cali			Tarifs Hors Cali			Tarifs PAI Cali		Tarifs PAI Hors Cali	
	Journée	Petite journée (+bus et repas)	Petite journée (sans repas)	Journée	Petite journée (+bus et repas)	Petite journée (sans repas)	Journée	Petite journée (+bus)	Journée	Petite journée
Inférieur à 457 €	3,30 €	2,30 €	1,90 €	23,60 €	16,50 €	12,80 €	3,00 €	2,10 €	18,50 €	14,80 €
Entre 457 et 609 €	4,30 €	3,00 €	2,20 €				3,50 €	2,50 €		
Entre 609 et 762 €	6,40 €	4,50 €	3,30 €				5,20 €	3,10 €		
Entre 762 et 914 €	7,80 €	5,50 €	4,00 €				6,30 €	4,60 €		
Entre 914 et 1 067 €	9,60 €	6,70 €	4,90 €				7,80 €	5,50 €		
Entre 1 067 et 1 219 €	11,10 €	7,80 €	5,60 €				9,00 €	6,40 €		
Entre 1 219 et 1 372 €	12,70 €	8,90 €	6,40 €				10,30 €	7,30 €		
Entre 1 372 et 1 524 €	14,60 €	10,20 €	7,50 €				11,80 €	8,50 €		
Entre 1 524 et 1 676 €	16,50 €	11,60 €	8,60 €				13,40 €	9,90 €		
Entre 1 676 et 1 829 €	19,00 €	13,30 €	10,10 €				15,60 €	11,60 €		
Entre 1 829 et 1 979 €	21,30 €	14,90 €	11,50 €				17,30 €	13,20 €		
Plus de 1 979 €	23,00 €	16,10 €	12,50 €				18,40 €	14,40 €		

Envoyé en préfecture le 23/12/2014
Reçu en préfecture le 23/12/2014
Affiché le

Annexe 8 à la délibération n° 14.12.210

ALSH A LES BILLAUX

Tarifs à compter du 01/01/2015

Tranches de quotient familial	Tarifs pour 1 journée ADO Cali		Tarifs pour 1 journée ADO Hors Cali		Tarifs forfait Cali		Tarifs forfait Hors Cali	
	sur site	hors site	sur site	hors site	5 jours	4 jours	5 jours	4 jours
Inférieur à 650 €	8,30 €	15,50 €	10,00 €	18,50 €	41,50 €	33,20 €	50,00 €	40,00 €
Entre 651 et 1 100 €	8,40 €	16,00 €			42,00 €	33,60 €		
Plus de 1 101 €	8,50 €	16,50 €			42,50 €	34,00 €		

Envoyé en préfecture le 23/12/2014
Reçu en préfecture le 23/12/2014
Affiché le

Envoyé en préfecture le 23/12/2014
Reçu en préfecture le 23/12/2014
Affiché le

Annexe 9 à la délibération n° 14.12.210

ALSH A GENISSAC

Tarifs à compter du 01/01/2015

Tranches de quotient familial	Tarifs Cali		Tarifs Hors Cali	
	Journée	Petite journée	Journée	Petite journée
Inférieur à 450 €	4,00 €	2,80 €	15,15 €	10,60 €
Entre 451 et 650 €	5,15 €	3,60 €		
Entre 651 et 850 €	6,55 €	4,60 €		
Entre 851 et 1 100 €	7,65 €	5,35 €		
Entre 1 101 et 1 250 €	9,00 €	6,30 €		
Entre 1 251 et 1 350 €	10,15 €	7,10 €		
Plus de 1 351 €	11,50 €	8,05 €		

Envoyé en préfecture le 23/12/2014
Reçu en préfecture le 23/12/2014
Affiché le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2014

14.12.209 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67
Date de convocation : 12 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, dix-huit décembre à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président			
Philippe BUISSON	X		
Vice-Présidents			
Fabienne FONTENEAU	X		
Jérôme COSNARD	X		
Jean-Philippe LE GAL	X		
Hélène ESTRADE	X		
Isabelle HARDY	X		
Alain PAIGNE	X		
Anne BERTHOME	X		
Corinne VENAYRE		X	Philippe BUISSON
Sébastien LABORDE	X		
Jacques MESPLEDE		X	Alain PAIGNE
Jean-François MARTINEZ		X	LE GAL
Sabine AGGOUN	X		
Gérard HENRY	X		
Conseillers			
Jean-Louis d'ANGLADE			
Fabienne KRIER	X		
Jean-Luc DARQUEST	X		
David RESENDE	X		
Sophie BLANCHETON			
Sylvie BOISSEL			
Odile BONHOMME-TIBY			
Véronique DICORRADO	X		
Michel FOULHOUX	X		
Philippe HEFTRE	X		
Michelle LACOSTE			
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN*
Bruno LAVIDALIE	X		
Philippe DURAND-TEYSSIER	X		
Michel VACHER	X		
Michel MILLAIRE	X		
Isabelle FEYRY	X		
Bernard NADEAU		X	Isabelle FEYRY
Jean-Louis ARCARAZ			
Catherine BERNADEAU		X	Agnès SEJOURNET

Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Conseillers			
Claire BLONDEL			
Nouredine BOUACHERA	X		
Christophe DARDENNE	X		
Val DUCLOS	X		
Michel GALAND			
Jean-Paul GARRAUD		X	Christophe DARDENNE
Monique JULIEN	X		
Gonzagues MALHERBE			
Thierry MARTY	X		
Fabienne MONTAUD			
Patrick NIVET	X		
Annie POUZARGUE	X		
Laurence ROUEDE	X		
Agnès SEJOURNET	X		
Denis SIRDEY	X		
James SEYNAT		X	Loïc MANON*
Loïc MAGNAN	X		
Jean-Luc BARBEYRON	X		
David REDON	X		
Joël BAYLE	X		
Jean-Claude ABANADES			
Paquerette PEYRIDIEUX		X	Daniel FAUAN*
Georges DELABROY	X		
Kléber AUDINET	X		
Chantal DUGOURD	X		
Alain MAROIS		X	Fabienne FONTENEAU
Philippe FAURT	X		
Mireille CONTE-JAUBERT			
Richard CROS			
Gérard MOULINIER	X		
Marcel BERHOME		X	Anne BERTHOME
Chantal GANTCH	X		
Pierre-Jean MARTINET	X		
Sous-total	43	11	
TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			54

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 23/12/2014
Reçu en préfecture le 23/12/2014
Affiché le

PETITE ENFANCE / ENFANCE

ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT COMMUNAUTAIRES : FIXATION DES TARIFS A COMPTER DU 1ER JANVIER 2015

Sur proposition de Madame Isabelle HARDY, Vice-présidente en charge de la petite enfance et de l'enfance,

La compétence Petite Enfance est transférée à La Cali depuis le 1er janvier 2011. Certaines structures d'accueil du jeune enfant du territoire sont à gestion associative, et les autres, situés sur la commune de Libourne, étaient gérées par la Ville en convention de gestion (dispositif dérogatoire et transitoire). La compétence petite enfance offre également les services gratuits des Relais Assistantes Maternelles (hérités des trois anciennes CDC) et des Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP).

Dans le cadre du transfert effectif de l'ensemble des structures Petite Enfance au 1er janvier 2015, La Cali se substitue à la commune de Libourne pour la gestion et doit ainsi fixer les tarifs. Il s'agit de :

- La crèche multi accueil
- La crèche familiale
- Le multi accueil Peidenis
- La halte jeux Fonneuve

La convention d'objectifs et de financement signée avec la CAF pour les établissements d'accueil du jeune enfant (0-4 ans) précise le cadre de tarification de ces établissements. Elle a été approuvée par délibération en Conseil municipal de Libourne du 17 décembre 2013. Elle est révisée chaque début d'année selon les évolutions imposées par la CAF.

Dans un premier temps, La Cali souhaite assurer la continuité de services en proposant la reprise des tarifs en vigueur sur la commune.

La Cali valide donc désormais directement les tarifs des structures d'accueil du jeune enfant, considérant qu'il y a lieu d'appliquer le barème national fixé par la CNAF, basé sur le principe d'un taux d'effort pour la participation des familles, avec un plancher et un plafond de revenus.

Considérant la compétence Petite Enfance exercée par la Communauté d'Agglomération du Libournais conformément à ses statuts,

Considérant l'organisation en gestion directe par la Communauté d'Agglomération du Libournais de quatre structures d'accueil du jeune enfant,

Vu l'avis de la Commission enfance du 9 décembre 2014,
Vu l'avis du Bureau communautaire du 12 décembre 2014,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité (54** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide de fixer la participation des familles pour l'accueil des jeunes enfants par application du taux d'effort à compter du 1er janvier 2015, conformément à l'annexe ci-jointe.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS
Gironde

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

Envoyé en préfecture le 23/12/2014
Reçu en préfecture le 23/12/2014
Affiché le

Etablissements communautaires d'accueil du jeune enfant :

Participation des familles par application du taux d'effort à compter du 1er janvier 2015

Annexe à la délibération n° 14.12.209 3/3

Le barème national fixé par la C.N.A.F. est obligatoire. En contrepartie, elle verse une aide importante au gestionnaire permettant de réduire significativement la participation des familles.

Elle varie en fonction des ressources et de la composition familiale, soit un taux d'effort modulable en fonction du nombre d'enfants à charge de la famille (dans les limites annuelles d'un plancher et d'un plafond définis la CNAF).

Le taux d'effort demandé aux parents est calculé sur une base horaire, selon le type d'accueil.

Une famille dont l'enfant à charge est handicapé se voit appliquer le tarif immédiatement inférieur (exemple : une famille de 2 enfants dont les parents reçoivent une allocation d'Education de l'Enfant Handicapé pour un de leurs enfants bénéficie du tarif applicable à une famille de 3 enfants).

Taux d'effort des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)

Nombre d'enfants à charge	**Accueil collectif** taux d'effort horaire (en %)	**Accueil familial et parental** taux d'effort horaire (en %)
1 enfant	0.06	0.05
2 enfants	0.05	0.04
3 enfants	0.04	0.03
4 enfants	0.03	0.03
5 enfants	0.03	0.03
6 enfants	0.03	0.02
7 enfants	0.03	0.02
8 enfants et plus	0.02	0.02

Montant de la participation familiale depuis le 1er janvier 2014.
Les ressources à retenir pour le calcul de la participation familiale sont :

- Les « revenus perçus pour l'année de référence » sur l'avis d'imposition (ou de non imposition) 2012 (année de référence utilisée par Caf Pro et MSA extra-net)
- Les ressources minimales à prendre en compte correspondent au forfait plancher soit 629.13 € par mois
- Les ressources peuvent être plafonnées à hauteur de 4 811.83 € par mois
- En cas d'absence de ressources, le forfait plancher est retenu
- En référence à la nouvelle circulaire PSU–CAF, si des heures sont réalisées au-delà du contrat prévu (dépassement toléré de 10 minutes à l'arrivée ou au départ de l'enfant), elles donnent lieu à une facturation supplémentaire, comptabilisée selon le taux d'effort horaire par demi-heure.